

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France ouvre, une concertation préalable du mardi 2 avril au mardi 23 avril 2024 inclus pour le **projet de parc éolien « Plaine de Feuilloy »** sur la commune d'Avesnes-en-Val (76).

Le projet envisagé comporterait 5 éoliennes d'une hauteur de 200 mètres, ainsi que 2 postes de livraison. Cela porterait la puissance installée du parc à 31 MW.

Pendant toute la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra consulter le dossier de concertation mis à disposition à la mairie de la commune d'implantation, Avesnes-en-Val

Deux permanences de l'équipe Q ENERGY France auront également lieu :

Le mardi 2 avril 2024 de 18h à 20h, à la salle polyvalente d'Avesnes-en-Val

Le mardi 23 avril 2024 de 18h à 20h, à la salle polyvalente d'Avesnes-en-Val

Des observations numériques peuvent être envoyées :

Elles pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante : plaine-de-feuilloy@qenergy.eu

Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable Plaine de Feuilloy – Observations ».

Des observations écrites peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de Clémence MUZETTE
Q ENERGY France
34-40 Rue Henri Regnault
Bâtiment Ampère E+
92400 Courbevoie

Un registre sera laissé à disposition du public, à la mairie d'Avesnes-en-Val, et sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse faire part de ses observations.

Pour vous informer sur le projet de parc éolien, rendez-vous sur notre page internet dédiée : <https://plaine-de-feuilloy.qenergy-projets.fr/concertation>

Un dossier de concertation y sera accessible dès le mardi 2 avril. Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation.